



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.  
GENERALEA/31/450  
16 décembre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISTrente et unième session  
Point 99 de l'ordre du jour

## LOCAUX DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Rapport de la Cinquième Commission (Première partie)Rapporteur : M. E. Brian NASON (Irlande)

1. A sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale, lors de l'examen du point relatif au projet de budget-programme, a prié le Corps commun d'inspection d'étudier la question de l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies et de lui présenter ses recommandations à sa trentième session. A sa trentième session, l'Assemblée générale était saisie des rapports du Corps commun d'inspection sur la question, mais elle a décidé de reporter l'examen d'ensemble de ces rapports à sa trente et unième session.

2. A sa 4ème séance plénière, le 24 septembre 1976, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente et unième session la question intitulée :

"Locaux des organismes des Nations Unies :

- a) Utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies;
- b) Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne : rapport du Secrétaire général."

et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

3. La Cinquième Commission a examiné l'alinéa a) à ses 36ème, 38ème et 44ème séances, les 24 et 29 novembre et le 8 décembre 1976.

4. Pour l'examen de cet alinéa, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/9854 et Add.1);

- b) Rapport du Corps commun d'inspection sur les locaux à usage de bureaux fournis au personnel extra-budgétaire des organismes des Nations Unies (A/10279 et Add.1);
- c) Rapport du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies (A/10280 et Add.1);
- d) Rapport du Secrétaire général sur les locaux à usage de bureaux fournis au personnel extra-budgétaire des organismes des Nations Unies (A/C.5/31/7 et Corr.1);
- e) Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies : locaux au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/31/17 et Corr.1);
- f) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies (A/31/8/Add.4).

5. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité à la Cinquième Commission à sa 36ème séance.

6. L'observateur de la Suisse a également pris la parole devant la Commission à la même séance.

7. Dans son rapport (A/31/8/Add.4), le Comité consultatif souscrivait dans l'ensemble à la plupart des recommandations du Corps commun d'inspection et du Secrétaire général. Il appelait également l'attention sur les éléments d'incertitude que comportaient toutes prévisions des besoins en locaux au Siège, puisqu'il était difficile de prévoir les décisions futures de l'Assemblée générale, et il proposait donc d'en tenir compte pour l'évaluation des prévisions du Secrétaire général.

8. Le Comité consultatif déclarait que, compte tenu des considérations administratives, financières et politiques actuelles, la politique à long terme touchant les locaux à New York devrait viser à louer le minimum de locaux requis en sus de ceux qui sont disponibles dans les bâtiments du Siège (A/31/8/Add.4, par. 10).

9. En ce qui concerne la question de la gestion des locaux, le Comité consultatif estimait, comme le Corps commun d'inspection, qu'il fallait renforcer l'autorité du Bureau des services généraux en matière de gestion des locaux.

10. S'agissant de la question des locaux à usage de bureaux fournis au personnel extra-budgétaire, le Comité consultatif constatait qu'elle n'était pas envisagée de la même manière dans tous les organismes des Nations Unies. A cet égard, il notait que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale, à la session en cours, un rapport distinct sur la question générale du coût des services d'appui, y compris le coût des locaux à usage de bureaux, fournis pour

/...

des activités extra-budgétaires et financés par imputation sur le budget ordinaire. Lorsque le Comité consultatif examinerait ce rapport, il reviendrait, si besoin est, sur les renseignements figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/10279 et Add.1) et dans celui du Secrétaire général (A/C.5/31/7 et Corr.1).

11. Les commentaires et observations formulés par les délégations qui ont pris part aux débats sur cette question sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances de la Cinquième Commission (A/C.5/31/SR.36, 38 et 44).

#### RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

12. A sa 44ème séance, le 8 décembre, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale :

- a) De prendre acte des rapports du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies 1/, et des rapports y relatifs du Secrétaire général 2/ et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/;
- b) Et d'approuver les commentaires et observations formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport 3/.

-----

---

1/ A/9854; A/10279 et Add.1 et A/10280 et Add.1.

2/ A/C.5/31/7 et Corr.1 et A/C.5/31/17 et Corr.1.

3/ A/31/8/Add.4.